

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2004.-

DOCUMENTATION.-

1.- Cimetières communaux - Demandes de concessions de terrain.-

Treize demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame DELL'OSA Brigitte

Rue Prud'Homme, 31

7140 MORLANWELZ

C.T.D. Conc. : 300,00.- €

Madame LEPAGE Rita

Rue Argentin, 42

7140 MORLANWELZ

C.T.S. Conc. : 250,00.- €

Madame STORDEUR Jeanine

Rue Abel Helin, 44

7140 MORLANWELZ

C.T.S. Conc. : 250,00.- €

Monsieur SAUVEUR Gilbert

Rue J.Durieux, 45

5001 BELGRADE

C.T.D. Conc. : 300,00.- €

Monsieur NAESSENS Jean-Pierre

Rue Joseph Wauters, 93

7140 MORLANWELZ

C.T.D. Conc. : 300,00.- €

./...

Monsieur VANDERDONKT Rubens Rue Fernand Deltenre, 43 <u>7170 LA HESTRE</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
Monsieur LECHIEN Jean Rue Ernest Jacot, 2 <u>5670 MAZEE</u>	C.T.D.	Conc. :	300,00.- €

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame QUERRIAU Ghislaine Rue Ernest Solvay, 101 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.D.	Conc. :	300,00.- €
Madame CARUCCI Vinceta Rue Omer Thriart, 235/5 <u>7100 SAINT-VAAST</u>	C.T.T.	Conc. :	120,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans

Madame OTLET Isabelle Rue Dufonteny, 39 <u>7141 CARNIERES</u>	2,50 m ²	Conc. :	1000,00.- €
---	---------------------	---------	-------------

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame LION Agnès Rue de la Jonquière, 45 <u>7141 MONT-SAINTE-ALDEGONDE</u>	C.T.D.	Conc. :	90,00.- €
Monsieur VIONNE Eric Cité Lévie, 21 <u>7141 MONT-SAINTE-ALDEGONDE</u>	C.T.D.	Conc. :	330,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans.

Madame BOUDART Angela

Rue de Namur, 71

7141 MONT-SAINTE-ALDEGONDE 2,50 m² Conc. : 1000,00.- €

2.- Cimetière communal de Morlanwelz - Demande de reprise d'une concession de terrain par la Commune.-

Par sa lettre du 22 juin 2004, Madame Veuve GODART-GREGOIRE, domiciliée à 32140 MASSEUBE (France), avenue Jules Duffort, 32, demande à la Commune de reprendre la concession de terrain qu'elle possède au cimetière de Morlanwelz, depuis le 23 octobre 1968, pour une durée de 50 ans.

En vertu de l'article 65 du règlement communal sur les cimetières, les sépultures et funérailles, nous vous proposons d'opérer cette reprise de concession et de rembourser à la requérante, le prix de la concession au prorata du temps restant à couvrir et sur base de la somme payée lors de l'octroi, à savoir 79,96.- €

3.- Centre Public d'Aide Sociale - Compte de l'exercice 2003 - Approbation - Décision.-

Le Conseil de l'Aide sociale soumet à l'approbation du Conseil communal, le compte budgétaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2003 du C.P.A.S.

Les comptes et le bilan se trouvent dans le dossier du Conseil communal, sis à la maison communale.

4.- Compte communal de l'année 2003 - Examen et décision.-

Vous trouverez en annexe de la présente convocation, les comptes budgétaires ordinaires et extraordinaires pour l'année 2003.

Nous vous proposons d'examiner le compte communal de l'exercice 2003 et nous le soumettons à votre décision.

5.- Budget 2004 - Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire - Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2004 dont les formules établies par le Service des Finances sont en votre possession.

6.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modification budgétaire n° 1.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

7.- Emprunts communaux - Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché - Décision.-

Pour faire face à diverses dépenses extraordinaires, nous aurons recours aux emprunts tels que figurant aux tableaux des voies et moyens pour l'exercice 2004.

La loi sur les marchés publics rend compétent le Conseil communal pour le mode de passation des marchés de services financiers.

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges et vous proposons de recourir à un marché par procédure négociée sans publicité.

8.- S.W.D.E. - Remplacement des raccordements en plomb - Souscription de parts sociales - Décision.-

Par sa lettre du 25 mai 2004, la S.W.D.E. nous informe que, suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2001 et à la décision du Conseil d'administration du 31 août 2001 sur la répartition du résultat exceptionnel affecté au fonds de prévision, transformé le 31 décembre 2001, en réserve disponible, une partie de cette somme a, dans un premier temps, été utilisée pour compenser, pour les associés communaux, l'augmentation de capital liée au passage de la valeur nominale des parts sociales de 24,79.- à 25,00.- € le 31 décembre 2000.

Quant au solde, d'un montant de 25.069.941,85.- € destiné au remplacement des raccordements en plomb, il a été réparti au prorata des souscriptions acquises par les associés au 31 décembre 2000. La part ainsi attribuée à notre Commune s'élève à 139.594,15.- €

Chaque associé est tenu de souscrire le nombre de parts correspondant à la somme qui lui revient. Ces parts seront libérées en fonction du coût réel des travaux réalisés. Cette opération n'aura aucune incidence sur le budget de notre Commune.

La participation de notre Commune est donc fixée à 5.584 parts sociales de 25,00.- €

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette opération.

9.- Bilan financier et rapport d'activités 2003 de l'ASBL CRECC et Musée de la Haute Haine - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 50.000.- francs, accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2003 de l'ASBL CRECC et Musée de la Haute Haine.

10.- Travaux d'aménagement de la salle culturelle "Le Sablon", place de Carnières, 36, à Morlanwelz (Carnières) - Décompte final - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le décompte final des travaux d'aménagement de la salle culturelle "Le Sablon", place de Carnières, 36, à Morlanwelz (Carnières) dont la récapitulation est la suivante :

	LOT N°1	LOT N°2
	Ent. BAERT	S.A. E.M.T.
A. Travaux principaux	283.145,05.- €	220.023,18.- €
B. Travaux supplémentaires approuvés	9.453,52.- €	43.872,71.- €
C. Travaux supplémentaires reconnus nécessaires	47.572,48.- €	13.048,70.- €
D. Augmentations contractuelles	26.865,04.- €	20.530,08.- €
E. T.V.A. 21%	77.077,58.- €	62.469,68.- €
F. Total	444.113,67.- €	359.944,35.- €

Le budget extraordinaire 2004 a adopté définitivement les crédits antérieurs de 1999, à l'article 762/723/54 de 99 pour un montant de 112.748,90.- €

11.- Mise en lumière des façades de l'Hôtel de Ville de Morlanwelz - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de mise en lumière des façades de l'Hôtel de Ville de Morlanwelz, élaboré par l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (I.E.H.), à la demande du Collège échevinal.

Le devis s'élève à 38.489,66.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 426/723 IH/51 du service extraordinaire de l'exercice 2004.

Un subside de la Région wallonne de 30.000,00.- €a été accordé à notre Commune dans le cadre du "Plan Zen 2004 - Eclairage public".

Un emprunt (part communale et escompte de subside) sera contracté pour faire face à la dépense.

12.- Réfection de trottoirs à la chapelle Sainte-Barbe, rue de l'Enseignement - Mode de passation de marché - Cahier spécial des charges - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de réfection des trottoirs à la chapelle Sainte-Barbe, rue de l'Enseignement, élaboré par le service technique des Travaux.

Le devis estimatif s'élève à 18.180,25.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé en procédure négociée.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 762/731 SB 51 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

13.- Travaux de réfection des trottoirs en klinkers avec filets d'eau à la rue Dufonteny et à la place de Carnières - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de réfection des trottoirs en klinkers avec filets d'eau, à la rue Dufonteny et à la place de Carnières, élaboré par le service technique des Travaux.

Le devis estimatif s'élève à 95.749,72.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/731 KL 53 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

14.- Travaux de réalisation de trottoirs - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de réalisation de trottoirs dans diverses rues de l'entité, élaboré par le service voyer provincial.

Le devis estimatif s'élève à 147.700,81.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/731 TR 53 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

15.- Travaux d'aménagement d'une partie de la rue du Trichon - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le projet d'aménagement d'une partie de la rue du Trichon, à Morlanwelz (Carnières), élaboré par le service technique des Travaux.

Le devis estimatif s'élève à 121.043,56.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/733 TR 60 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

16.- Travaux extraordinaires d'entretien des voiries - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de travaux extraordinaires de diverses rue de l'entité, élaboré par le service voyer provincial.

Le devis estimatif s'élève à 276.643,63.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735 DR 60 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

17.- Nouvel affaissement de voirie, rue de l'Etoile - Travaux de réparation - Communication.-

Par sa délibération du 29 mai 2004, le Collège échevinal a désigné la S.A. Eric DE BODT de Morlanwelz pour procéder, en urgence, à la réparation de la voirie de la rue de l'Etoile, à Morlanwelz, suite à un nouvel affaissement constaté le 25 mai dernier.

Conformément à l'article 249 § 2 de la Nouvelle loi communale, cette décision est portée à la connaissance du Conseil communal qui délibère s'il admet ou non la dépense.

Celle-ci s'élève à 19.239,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires seront inscrits à la 1^{ère} modification budgétaire de l'exercice 2004.

18.- Acquisition d'une camionnette fourgon tôlée pour le Service des Travaux - Mode de passation du marché - Cahier spécial des charges - Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'acquisition d'une camionnette fourgon tôlée pour le Service des Travaux.

La dépense est estimée à 19.059,56.- €

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.04.06, établi par le Service des Travaux.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 421/74305-98 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

19.- Achat de mobilier de bureau pour l'Académie communale de Musique - Décision.-

Le budget communal 2004 approuvé par décision de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, en date du 29 avril 2004, prévoit à l'article 734/741/51 du service extraordinaire, un crédit d'un montant de 572,00.- € pour l'achat de mobilier de bureau pour l'Académie communale de Musique.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ce marché de fourniture.

20.- Achat d'instruments de musique pour l'Académie communale de Musique - Mode de passation du marché - Cahier spécial des charges - Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'instruments de musique pour l'Académie communale de Musique.

La dépense est estimée à 10.000,00.- €

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° SEC. 01/04 établi par le Secrétariat communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 734/744/51 du service extraordinaire du budget 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

21.- Convention-cadre entre la Haute Ecole de la Communauté française et l'Administration communale.-

Notre enseignement communal accueillera les étudiants de l'une ou l'autre des Hautes Ecoles de la Communauté française dans le cadre des stages en régentat normal préscolaire, normal primaire ou normal secondaire.

Cette collaboration fera l'objet, pour la rentrée scolaire 2004-2005 et conformément au décret du 12 décembre 2000, d'une convention-cadre et d'accord de collaboration.

Cette convention-cadre, approuvée par Madame Françoise DUPUIS, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a reçu l'accord du Collège échevinal, en date du 8 mars 2004.

Nous vous proposons de ratifier cet accord de convention-cadre.

22.- Mise en place d'une Commission communale de l'Accueil - Nombre de membres par composante.-

Dans le cadre du service accueil extra scolaire, nous sommes dans l'obligation de créer une Commission communale de l'Accueil (CCA) en conformité avec le décret ATL du 3 juillet 2003 (Art. 6).

Celle-ci doit être mise en place pour maximum, novembre 2004.

Elle doit réunir 5 composantes de maximum 5 et minimum 3 membres.

Afin de faciliter le travail de groupe lors des réunions de la CCA et les différentes prises de décisions, nous proposons que chaque composante réunisse maximum 3 membres.

A chaque fois, 15 membres se réuniront, plus la coordinatrice extra scolaire, la coordinatrice ONE et les personnes invitées.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la proposition émise.

23.- Régime de vacances annuelles applicable aux agents contractuels subventionnés engagés sur base de l'Arrêté Royal n° 474 du 28 octobre 1986.-

L'article 8 de l'Arrêté Royal n° 474 du 28 octobre 1986 portant création d'un régime de contractuels subventionnés par l'Etat auprès de certains pouvoirs locaux et l'Arrêté Royal du 30 mars 1987 pris en exécution dudit article 8 établissaient en faveur de ces travailleurs, un régime de vacances similaire à celui appliqué aux agents statutaires.

L'article 36 du décret de la Région wallonne du 25 avril 2002 a abrogé la disposition précitée, à partir du 1^{er} janvier 2004.

Désormais, suite à l'abrogation de l'article 8 de l'Arrêté Royal n° 474, les dispositions légales propres au secteur privé en matière de pécules de vacances s'appliquent aux contractuels subventionnés, pour autant que l'Administration n'opte pas pour le régime des vacances annuelles du secteur public.

Nous vous proposons de ne pas opter pour cette disposition et d'appliquer aux contractuels subventionnés, le régime de vacances annuelles applicable au service public.
